EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9e séance du mardi 24 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 355'000.- pour financer les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique, afin de couvrir les dépenses prévisibles pour cette subvention jusqu'à fin 2026 par le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
2. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 2'500'000.- à l'enveloppe budgétaire ouverte pour financer les subventions à l'achat de vélos à assistance électrique, en y intégrant également le renouvellement des financements des subventions à l'achat de batteries pour vélos à assistance électrique et de scooters électriques, de sorte à prolonger ces actions de 2027 à fin 2031, à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
3. de prendre acte que les coûts annuels des subventions en faveur des vélos à assistance électrique, des batteries et des scooters électriques seront portés en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire adjointe